



Fédération de Paris du Parti socialiste

Colloque organisé par la Fédération de Paris: Que peut encore l'École pour réduire les inégalités ?

Sam. 20 nov. 2010, 13h30, E.N.S., 45 rue d'Ulm, Paris 5^e, NIR 1^{er} sous-sol, amphi Rataud

Dans le cadre de la Convention nationale sur l'Égalité réelle, la Fédération de Paris, notamment les secrétariats fédéraux à l'animation politique, à l'éducation et à l'égalité femmes hommes ainsi que la section de l'ENS, organisent un colloque sur les inégalités à l'école.

Ce colloque aura lieu en présence de Rémi FERAUD, Premier secrétaire fédéral, Colombe BROSEL, Adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative et Vincent PEILLON, député européen qui conclura les travaux du colloque.

L'après-midi sera divisé en deux ateliers : le premier atelier sera animé par Laurent Touzet, secrétaire fédéral à l'éducation et portera sur la question « Comment l'école peut-elle réduire les inégalités sociales ? » et le deuxième atelier sera animé par Christine Rimbault, secrétaire fédérale à l'égalité femmes hommes et portera sur la question « L'école peut-elle ne plus contribuer à reproduire les inégalités entre les sexes ? »

Concernant les inégalités sociales, les marges de manœuvre les plus franches sont souvent identifiées aux deux bouts de la chaîne éducative. La revalorisation de l'école maternelle et la création d'un véritable service public de la petite enfance font consensus et la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'enjeu majeur des prochaines années. Mais dans l'intervalle, de l'école au lycée, chercheur-es et actrices-acteurs de l'éducation n'en finissent pas de débattre des façons d'améliorer la scolarité obligatoire dans un cadre éducatif élargi et renouvelé. La gauche politique, au-delà des diagnostics parfois divergents, s'interroge surtout sur les marges de progression d'un système scolaire réputé immobile. Au même moment, la droite démantèle l'école républicaine par la mise en concurrence des établissements, par l'étranglement

financier et par la remise en question du métier d'enseignant-e. Il apparaît donc crucial que la gauche se forge des idées précises pour que le temps de la scolarité obligatoire soit davantage synonyme de progrès social et d'égalité.

Patrick CLASTRES, agrégé d'Histoire, animateur du groupe « Education - Savoirs et Emancipation » du Laboratoire des idées du PS, Patrick RAYOU, professeur en sciences de l'éducation à Paris 8 et Frédérique ROLLET, secrétaire générale et porte-parole du Syndicat National des Enseignements de Second degré (SNES) débattront de ces questions avec les militant-es parisien-nes.

Concernant la question de la reproduction des inégalités de genre à l'école, la mixité filles et garçons est aujourd'hui un fait, mais elle ne suffit pas à garantir l'égalité réelle entre les filles et les garçons au sein du système éducatif et au-delà. Lorsque l'on observe les pratiques de l'enseignement (manuels scolaires, cursus, etc.), l'on constate que l'on ne traite pas de manière égalitaire les élèves, selon qu'ils sont filles ou garçons. Aussi, à résultats égaux, l'on constate des différences d'orientation notables entre les filles et les garçons, qui conditionnent ensuite le parcours des unes et des autres et leur représentation qu'elles et qu'ils se font d'eux-mêmes et des autres dans la société, au travail, dans la sphère privée, etc.

Quelles nouvelles pratiques pédagogiques mettre en œuvre pour répondre au défi de l'égalité entre les sexes à l'école? La réussite scolaire, l'orientation, les représentations de genre et la lutte contre les stéréotypes et leur reproduction sont autant de sujets qui interrogent tou-te-s celles et ceux qui s'intéressent à la question.

Nicole MOSCONI, professeure en sciences de l'éducation à l'Université Paris X (« Comment les pratiques enseignantes fabriquent de l'inégalité entre les sexes », *Les Dossiers des Sciences de l'Éducation*, Toulouse, n° 5/2001, p. 97-109), Virginie HOUADEC, chargée de mission égalité filles-garçons à l'Académie de Toulouse (avec Michèle BABILLOT, *50 activités pour l'égalité filles/garçons à l'école*, C.R.D.P Midi-Pyrénées, janvier 2008) et Noëlla Germain de la Ligue de l'Enseignement seront les invitées de ce deuxième atelier.

Les inégalités dans le système éducatif seront des thèmes majeurs de la Convention du Parti socialiste sur l'égalité réelle et c'est dans ce contexte que la Fédération de Paris a souhaité ouvrir la discussion au monde éducatif - professionnel-les, chercheur-es, syndicalistes et associations - dans le cadre d'un colloque susceptible de contribuer à forger une doctrine socialiste ambitieuse sur ces questions.

Dans le combat pour l'égalité réelle, le système éducatif ne peut pas tout, mais il peut encore beaucoup, tant pour élever le niveau général de qualification que pour surmonter les discriminations sociales et de genre, persistant au sein de l'école républicaine.

Programme: <http://egaliteps75.canalblog.com>

La convention

Égalité
réelle

**Le prochain
rendez-vous de la
Commission
fédérale égalité
femmes hommes**

**Lundi 22 novembre 2010
à 19h30,
à la Fédération**

**sur la Convention du PS
consacrée à l'égalité réelle**

Calendrier:

- Mardi 9 nov.: Conseil national
- Sam 20 nov.: Colloque de la Fédération de Paris
- Jeudi 2 déc.: vote en section
- Samedi 11 déc. : Convention nationale

ManifestationS du 6 nov. 2010

Une double manifestation avait lieu à Paris, pour la défense du droit à l'IVG et contre le démantèlement de l'hôpital public; et contre le projet de loi sur les retraites.

Nous étions plusieurs milliers à défiler pour dénoncer la fragilisation de fait du droit à l'IVG, droit essentiel à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes.

Devançant cette grande mobilisation, le gouvernement a annoncé l'augmentation du forfait hospitalier. Annonce insuffisante et déjà plusieurs fois reportée!!



Manif... en photos



D'autres photos : <http://egaliteps75.canalblog.com>



Stratégie de l'UE pour l'égalité des genres Intervention de Françoise Morvan, vice-présidente de la CLEF (19 oct. 2010)

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes communs de l'Union européenne. Celle-ci a contribué à l'amélioration de la condition féminine et de la vie des femmes et des hommes en adoptant de nombreux textes législatifs en matière d'égalité de traitement et en intégrant explicitement la dimension de genre dans les politiques et les instruments de l'Union (texte intégral: <http://egaliteps75.canalblog.com>)

« La feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010) a eu pour mission de guider l'agenda sur l'égalité des genres (...) dans six domaines prioritaires : indépendance économique égale pour les femmes et les hommes; conciliation de la vie privée et professionnelle; représentation égale dans la prise de décision; éradication de toute forme de violence fondée sur le genre; élimination des stéréotypes de genre; promotion de l'égalité dans les politiques externes et de développement.

Le nouveau programme de travail, la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2013), propose deux niveaux d'intervention de soutien aux initiatives spécifiques et à l'intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et activités de l'UE (gendermainstreaming).

Le rapport annuel de la Commission européenne au Conseil européen: (...) En 2010, le 7^e rapport montre que des disparités subsistent entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les taux d'emploi, les rémunérations, les heures de travail, les postes à responsabilité, le partage des responsabilités familiales et la pauvreté. Entre 1998 et 2008, l'emploi des femmes a connu des progrès considérables, le taux d'emploi de ces dernières atteint 59,1% (proche des 60% souhaités par le traité de Lisbonne). L'écart des rémunérations, dû en bonne partie aux inégalités

structurelles des emplois entre les hommes et les femmes, reste pour 2009 et l'ensemble du territoire européen de 17%. Les femmes sont toujours sous représentées aux postes de décisions politiques et économiques, alors que l'élimination des disparités entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'emploi pourrait entraîner une croissance du PIB de l'ordre de 15 à 45%. Le rapport souligne le fait que les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté et attire l'attention sur l'importance d'accorder, en période de récession, un regard particulier aux groupes les plus vulnérables. Les responsabilités familiales sont aussi, de moins en moins partagées, au fur et à mesure que la famille s'agrandit. Enfin, le rapport met l'accent sur la nécessité de lutter contre les violences faites aux femmes qui constituent une violation des droits fondamentaux et représentent un coût élevé pour la société.

Le programme Daphné III (2007-2013) lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes, protège les victimes et les groupes à risques, en vue de parvenir à un niveau élevé de protection de la santé physique et mentale, de bien-être et de cohésion sociale en Europe. (...)

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été créé le 20 décembre 2006, à la demande du Conseil européen et du Parlement européen. Il a pour objectifs de contribuer: à la promotion ainsi qu'au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes; à l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques communautaires et dans les politiques nationales qui en découlent; à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe; à la sensibilisation des citoyens de l'UE. (...).

Le Programme Progress a pour objet d'apporter une aide financière à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. Ce programme est divisé en 5 sections dont la répartition des fonds respecte les limites suivantes: Emploi 23%; Protection et inclusions sociales 30%; Conditions de travail 10%; Diversité et la lutte contre la discrimination 23%; égalité entre les femmes et les hommes 12%. (...)

Les directives: Il existait jusqu'en 2006, 13 directives en matière d'égalité, 12 dans le domaine de l'emploi et 1 concernant l'égalité de traitement dans l'accès et la fourniture des services. La directive de refonte 2006/54/CE est entrée en vigueur en août 2009. Elle renforce l'égalité des chances et l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Les dernières directives concernant l'égalité de genre portent sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante (19/07/2010) et la maternité (20/10/2010) ».

Christine RIMBAULT
Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS
Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr